

Commune de Malauzat. Les travaux du Conseil Municipal

Lundi 7 juin 2010 à 19 h en salle du Conseil, a eu lieu la réunion du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 30 avril 2010.
- **Suivi des travaux :**
 - ❖ Entretien des espaces verts et terrain de football. Ce jour, la commune a pris possession du distributeur à engrais tractable par le microtracteur-tondeuse. Cet investissement avait été voté lors de la séance du Conseil en date du 30 avril 2010.
 - ❖ Trottoirs, espaces ensablés, etc. ont fait l'objet d'un traitement contre les mauvaises herbes comme les années précédentes.
 - ❖ Durant les vacances scolaires, les employés communaux seront chargés de reprendre les enduits et revêtements du hall d'entrée et du local cantine.
 - ❖ Un devis est demandé à la société MEFRAN pour le remplacement des agrès sur le portique de l'aire de jeux de Saint-Genès.
- **Points de l'ordre du jour, soumis à délibération du Conseil :**
 - ❖ Cette période de l'année étant particulièrement chargée en entretien d'espaces verts et afin de ne pas bloquer les employés sur un seul chantier, le Conseil approuve la proposition du Maire de confier l'aménagement de massifs dans la partie centrale de l'AFU Le Peyrat à une entreprise spécialisée. C'est la société « Art & Sens Végétal » de Bussières et Pruns qui est retenue pour un montant de 2 511 euros TTC.
 - ❖ Le Conseil approuve le remplacement d'une partie du mobilier de la cantine devenu vétuste et hors norme. La société « Auvergne Degré Service » de Lempdes, spécialiste en cuisines professionnelles, a été retenue pour la fourniture d'un évier et de deux placards en inox, pour un montant de 3 805 euros TTC.
 - ❖ Suite à une offre de la société « MEFRAN Collectivités », le Conseil approuve l'achat d'un nouveau garde-corps pour le podium communal, l'ancien n'étant plus aux normes de sécurité, un lot de 12 panneaux électoraux, un lot de 15 barrières de protection et un lot de 5 tables pour compléter les salles polyvalentes. Coût du marché 3 888 euros HT.
 - ❖ Le tribunal de grande instance de Riom a ordonné la licitation de la parcelle AN84 située à Saint-Genès. L'acquisition de celle-ci par la commune est nécessaire pour le réaménagement de la Place de la Fontaine. La mise à prix de 25 000 euros est acceptée par le Conseil et la délibération sera communiquée à l'EPF/SMAF.
 - ❖ Approbation de décisions modificatives au budget à la demande du comptable du Trésor.
 - ❖ L'adhésion d'une Communauté de communes à un syndicat mixte étant subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres, le Conseil autorise Riom-Communauté à adhérer au SIEG du Puy-de-Dôme. La Communauté de communes pourra ainsi déléguer au SIEG le développement, le renouvellement et l'entretien des réseaux d'éclairage publics des zones d'activités et/ou des voies d'intérêt communautaire.
 - ❖ Le Conseil approuve le rectificatif portant sur le montant de la subvention votée lors la séance du 30 avril à la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles). Le calcul de la subvention annuelle basé sur le nombre d'habitants de la commune est en réalité de 66 euros au lieu de 47 euros.
 - ❖ La société « Berger-Levrault » fait évoluer ses logiciels de gestion pour collectivités locales, e-magnus en l'occurrence. Logiciel dont notre commune est équipée. Par rapport à une proposition de l'année précédente certaines fonctionnalités sont maintenant incluses : simulations budgétaires, actes numérisés, etc. C'est le SMGICLL (Syndicat Mixte Gestion Informatique des Collectivités Locales de Limagne) auquel la Commune adhère qui doit assurer l'installation du logiciel et la formation du personnel de mairie. Le Maire propose de donner un accord de principe pour ce pack e-magnus, afin de permettre au syndicat de se positionner quant au service qu'il devra assurer et de négocier un tarif de groupe (à titre indicatif le coût serait de l'ordre de 1 450 euros HT, plus les frais de licence et de maintenance annuelle).

